

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Date d'envoi de la convocation : 04 décembre 2025

Date d'affichage : 04 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire**

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Jean-Pierre PAOLANTONI, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Laurie LAPOULE

**Absents excusés** :

Éliane ZAKA procuration à Michelle SAINTOUT, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE, Romain CERVINO procuration à Marc DRUESNE, Nicole GOUZIL, Claude GAUZARGUES, Rémi DENJEAN

**Secrétaire de séance** : Laurie LAPOULE

#### **DÉLIBÉRATION N° 03-10122025 :**

#### **OBJET : CRÉATION DE POSTES**

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que les agents titulaires de la fonction publique territoriale peuvent bénéficier, par appréciation de leur valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle d'un avancement de grade au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement.

Sept agents titulaires de postes appartenant à la catégorie C au sein des services de la collectivité remplissent les conditions pour être promus au grade supérieur.

Le tableau annuel d'avancement de grade établi au titre de l'année 2025, concerne les postes suivants au tableau des emplois de la collectivité :

NOMBRE	CATEGORIE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
1	C	Agent de maîtrise	Temps complet
2	C	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
3	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet (28h)

Afin de permettre la nomination des agents concernés par ces promotions, Michelle SAINTOUT, Maire, propose au Conseil Municipal de procéder aux créations des postes permanents suivant à compter du 10 décembre 2025 comme suit :

NOMBRE	CATEGORIE	POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
1	C	Agent de maîtrise principal	Temps complet
2	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
3	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet (28h)

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 février 2008 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant l'évolution des postes de travail et des missions assurées tant par les agents administratifs que par les agents techniques concernés par ces promotions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants (présents ou représentés) :

- **DÉCIDE** la création à compter du 10 décembre 2025 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal (grade d'avancement),
- **DÉCIDE** la création à compter du 10 décembre 2025 de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (grade d'avancement),
- **DÉCIDE** la création à compter du 10 décembre 2025 de trois emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (grade d'avancement),
- **DÉCIDE** la création à compter du 10 décembre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (grade d'avancement).

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les grades et les emplois ainsi créés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits aux articles et chapitres prévus à cet effet au budget communal.

<b>Votants : 16 (12 + 4 procurations)</b>	<b>Votes exprimés : 16</b>	
<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.**

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,  
Laurie LAPOULE

